

STOP OGM INFOS

INFORMATIONS CRITIQUES DE L'ALLIANCE SUISSE POUR UNE AGRICULTURE **SANS GÉNIE GÉNÉTIQUE**

LA CONCENTRATION DE POUVOIR DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE SE POURSUIT

QUI CONTRÔLE LES SEMENCES DÉCIDE

DENISE BATTAGLIA

Si les fusions prévues dans le secteur agrochimique se réalisent, trois géants de la branche se partageront plus de 60% du marché des semences commerciales et plus de 60% du marché des pesticides. Cette concentration est dangereuse, avertissent des organisations dans une lettre ouverte à la commission européenne de la concurrence. Elle ne menace pas seulement la diversité d'espèces et de variétés, mais aussi la sécurité alimentaire.



La grande diversité des plantes cultivées est un patrimoine de l'humanité que nous ne pouvons pas confier aux multinationales qui ne pensent qu'à maximiser leurs profits. Nos semences ne sont pas un bien économique, elles sont un bien culturel qui appartient à tous.

« Une poignée de grands groupes s'est assuré l'accès à l'alimentation mondiale. » Tel est, sans exagération ni parti-pris, le constat lucide posé par « Pain pour le prochain » et par « la Coordination contre les méfaits de Bayer » dans une lettre ouverte adressée mi-février à Margrethe Vestager, commissaire européenne chargée de la concurrence. Le cri d'alarme a été cosigné par 15 autres organisations.

Une poignée pourrait d'ailleurs même se réduire à un trio sous peu : trois méga-groupes qui dicteront ce qui se cultive dans le monde et ce que nous mangeons. La concentration de pouvoir au sein de l'industrie semencière a atteint un rythme vertigineux. Le dernier acte provisoire est en train de se jouer :

- >> le groupe étatique ChemChina, à la tête de l'industrie chimique chinoise, à racheter le groupe agrochimique bâlois Syngenta,
- >> les deux entreprises américaines DuPont et Dow Chemical veulent fusionner,

>> le groupe allemand Bayer, qui occupe actuellement la dixième place mondiale dans le secteur chimique, prépare la reprise de la firme agroalimentaire Monsanto.

Si toutes ces fusions voient le jour, les trois géants Bayer/Monsanto, Dupont/Dow et ChemChina/Syngenta prendront le contrôle de plus de 60% du marché des semences commerciales. D'après l'Atlas des entreprises 2017, les trois multinationales possèdent en outre la quasi-totalité des plantes génétiquement modifiées et, par l'entremise de BASF, plus de 37% des brevets européens sur les plantes. « Une branche se regroupe à l'échelle planétaire », titre l'Atlas des entreprises 2017 à propos des nouvelles fusions dans l'industrie agroalimentaire.

Détenir la semence, c'est détenir la nourriture

Qui contrôle les semences décide ! Aujourd'hui déjà, on produit à l'usage du marché mondial de plus en plus de variétés à haut rendement en quantités toujours plus grandes, au

détriment de la diversité. En Inde, 10 variétés de riz seulement occupent 75% des surfaces dédiées à la riziculture. Avant la colonisation par les Anglais, on en dénombrait 400'000, et jusqu'au milieu du 19e siècle, encore 30'000, peut-on lire dans l'étude « Saatgut – Gemeingut » (La semence, un bien commun) parue en janvier. Aux Etats-Unis, la culture du maïs ne recourt plus qu'à six variétés sur 71% des surfaces dédiées et 96% de la production commerciale de pois sont obtenus avec tout juste deux variétés. La diversité n'est pas la seule à fondre comme neige au soleil ; notre patrimoine historico-culturel et les savoirs paysans en matière de variétés locales sont eux aussi en train de se perdre. La monopolisation menace notre sécurité alimentaire.

Ils règnent sur 65% du marché des pesticides

C'est aussi Bayer/Monsanto, Dupont/Dow, ChemChina/Syngenta et BASF qui commercialisent l'essentiel des pesticides : Monsanto fabrique l'herbicide controversé Roundup à base de glyphosate, utilisé aussi bien par



Dorénavant, trois groupes contrôleront à eux seuls 65% du marché des pesticides. Image : Cleapdealer

les grandes exploitations agricoles que par les jardiniers du dimanche. Bayer et Syngenta font partie des principaux producteurs des insecticides néonicotinoïdes incriminés dans la disparition des abeilles. Si les fusions prévues se réalisent, ces entreprises contrôleront plus de 65% du marché global des pesticides. Sauront-elles s'engager dans la voie de l'agriculture écologique préconisée par le rapport sur l'agriculture mondiale ? Il est permis d'en douter. Le regroupement visé permettrait aux multinationales de l'agrochimie et de l'agroalimentaire de se rapprocher de leur objectif, à savoir « prendre le leadership mondial du marché des semences et des pesticides et dicter les produits, les prix et la qualité », écrivent les auteurs de l'Atlas des entreprises 2017.

Contrôler tous les maillons de la chaîne

Comme le montre l'Atlas des entreprises, les grands groupes de l'agrochimie et de l'agroalimentaire cherchent à contrôler la chaîne de distribution de A à Z, c'est-à-dire du champ aux rayons des supermarchés. Ils s'intéressent aussi de plus en plus aux technologies agricoles et revendiquent l'accès aux données de l'agriculture connectée. Les outils numériques à la disposition des agriculteurs ne cessent en effet d'évoluer : drones pour épandre des pesticides, capteurs pour quantifier la production de lait, mesurer des



agricoles, mais aussi pour les entreprises de l'agrochimie et de l'agroalimentaire, c'est un marché immense qui s'ouvre, générant un précieux flux de données. Selon l'Atlas des entreprises 2017, le fabricant de tracteurs Deere, par exemple, s'est

solutions ultra-précises de calibrage et de culture, ce qui ne ferait toutefois qu'accroître encore la dépendance des paysans à l'égard des multinationales.

Le groupe ETC, qui milite en faveur de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle et écologique, a mis en garde voici un an et demi déjà contre les mégafusions qui sapent « les bases de notre approvisionnement alimentaire » et contribuent à la dégradation progressive de l'environnement. Dans un communiqué, il a incité les responsables politiques à veiller, à travers l'interdiction des cartels, à ce que les producteurs de pesticides >>>

« Les grands groupes de l'agrochimie et de l'agroalimentaire cherchent à contrôler la chaîne de distribution de A à Z, c'est-à-dire du champ aux rayons des supermarchés. »

paramètres comportementaux ou piloter l'alimentation, GPS pour autoguides les tracteurs, détecteurs pour analyser les sols. Pour les grands fabricants de machines

allié à Syngenta, Dow et Bayer pour développer les machines requises par cette agriculture de précision. L'idée est de combiner un jour les semences des entreprises avec des

>>

ne se lancent pas aussi dans la production de semences et à ce que les fabricants de machines agricoles n'aient pas simultanément la mainmise sur les pesticides, les semences et les assurances agricoles. Les auteurs de la lettre ouverte demandent eux aussi à la commission européenne de la concurrence d'interdire l'«oligopole» prévu. «Ce processus de concentration représente une menace pour l'alimentation mondiale et pour l'avenir de l'agriculture tant en Europe que dans le monde», écrivent-ils.

Les semences : un bien commun

Pendant des millénaires, les semences ont été considérées comme un bien commun qui était reproduit, développé et échangé à l'échelle locale. C'est ce que rappelle l'étude «Saatgut – Gemeingut» de Johannes Wirz, chercheur au Goetheanum, Peter Kunz, sélectionneur et Ueli Hurter, agriculteur en biodynamie. Aujourd'hui encore, il existe de par le monde de nombreux sélectionneurs et paysans qui développent et cultivent des variétés locales écologiquement durables. Une étude publiée en 2015 a montré que la diversité variétale des plantes cultivées est préservée et développée par les petits paysans détenant moins de 2 hectares de terres arables. C'est donc là où les semences sont encore conçues par tradition comme un patrimoine commun que la diversité est la plus grande. Mais cette diversité est menacée par les mouvements de concentration dans l'industrie semencière. Les auteurs de l'étude «Saatgut – Gemeingut» appellent à revenir à cette conception de bien commun afin de stopper la perte de diversité et de se défaire un tant soit peu de l'emprise des géants de l'agroalimentaire.

Il faut chérir ce « patrimoine de l'humanité »

C'est aussi à la notion de bien commun que nous devons notre sécurité et notre bien-être : grâce à la solidarité entre les hommes, il existe des systèmes d'irrigation, des institutions sociales ou, justement, des graines de légumes et de fruits développées avec patience au fil des siècles et adaptées aux conditions locales. «La grande diversité des plantes cultivées est un patrimoine de l'humanité que nous ne pouvons pas confier aux multinationales qui ne pensent qu'à maximiser leurs profits», commente Peter Kunz. «Nos semences ne sont pas un bien économique, elles sont un bien culturel qui appartient à tous.» Il faut certes rémunérer le sélectionneur pour son travail – le développement d'une nouvelle variété prend de sept à dix ans –, mais la semence, «source de vie», devrait être mise à la libre disposition de communautés d'utilisateurs chargées d'en prendre soin. L'association de sélection «Getreidezüchtung Peter Kunz» s'est donnée pour mission de promouvoir cette idée de bien commun. Son grand modèle est Masipag aux Philippines, raconte Peter Kunz (voir encadré). «La diversité variétale est cruciale pour une agriculture pérenne capable de s'adapter à l'évolution de l'environnement et aux changements climatiques», souligne-t-il encore. Préserver les semences régionales permet aussi de se libérer de l'emprise des multinationales de l'agroalimentaire : au lieu d'acheter les semences hybrides des grands groupes qu'ils ne peuvent pas ressemer l'année suivante, les paysans cultivent des variétés robustes adaptées aux conditions locales et en conservent les graines qu'ils pourront réutiliser ou échanger entre eux.

Masipag : prendre soin ensemble des semences

Masipag est un réseau de communautés villageoises et d'organisations paysannes regroupant 30'000 membres, 23 ONG, 20 organisations ecclésiastiques de développement et 15 partenaires scientifiques. Le réseau possède près de 200 exploitations expérimentales dans lesquelles sont conservées et sélectionnées des semences de riz et de maïs ainsi que deux entreprises de multiplication nationales et huit régionales. Masipag exploite en outre près de 150 banques de semences où sont conservées et multipliées près de 2500 variétés de riz, dont 1290 variétés Masipag et 506 variétés locales développées par 67 paysans sélectionneurs. L'échange des variétés à la libre disposition de tous les agriculteurs intéressés est une pratique largement répandue, écrivent les auteurs de «Saatgut – Gemeingut».

Principe de précaution menacé ?

Les auteurs de l'Atlas des entreprises 2017 craignent que le groupe allemand Bayer, qui se hisserait au rang de géant parmi les géants avec la reprise de Monsanto, se mette à contester aussi bien le principe de précaution, selon lequel un pesticide par exemple ne peut pas être autorisé en Europe avant que son innocuité pour l'homme et pour l'environnement ait été prouvée, que l'actuelle obligation d'étiquetage des plantes transgéniques dans l'UE.

Liens :

Atlas des entreprises 2017 :

www.wck.me/11av

Lettre ouverte à la commission européenne de la concurrence :

www.wck.me/11aw

Etude «Saatgut – Gemeingut» :

www.wck.me/11ay

AIDEZ-NOUS À RÉCOLTER DES SIGNATURES!

INITIATIVE POUR UNE SUISSE LIBRE DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE

EDWARD MITCHELL | **MEMBRE DU COMITE D'INITIATIVE**

Une initiative populaire fédérale a été lancée fin 2016 par un petit groupe de citoyens avec pour buts d'interdire l'utilisation de pesticides de synthèse en Suisse ainsi que l'importation de denrées alimentaires contenant ou ayant été produits avec ces pesticides. La récolte de signatures est en cours. Le comité d'initiative fait appel à toutes et tous. Aidez-nous à récolter des signatures!

L'utilisation de pesticides de synthèse et le développement d'OGM sont deux composantes principales de l'agriculture intensive. La majorité des OGM utilisées dans le monde requièrent en effet l'utilisation de pesticides de synthèse. Malgré les normes et directives agricoles, une étude après l'autre démontre que nos cours d'eau et notre nourriture sont contaminés à des degrés divers par un cocktail impressionnant de pesticides (à l'heure d'écrire ces lignes une étude de l'EAWAG sur les petits cours d'eau vient de le démontrer à nouveau de manière flagrante!). Les effets sur l'environnement et la santé humaine sont souvent difficiles à prouver, mais de plus en plus d'études montrent que nous faisons face à un problème majeur partout dans le monde. Beaucoup de gens se demandent : que pouvons-nous y faire ?

L'initiative « pour une Suisse sans pesticides de synthèse » propose d'interdire l'utilisation de ces pesticides en Suisse ainsi que l'importation de denrées alimentaires ayant été produites à l'aide de pesticides de synthèse. Et comme la majorité des OGM nécessitent l'utilisation de

pesticides de synthèse cette initiative aura aussi l'effet d'empêcher leur utilisation et importation.

Il s'agit d'une initiative ambitieuse mais réaliste car les solutions existent et une période de 10 années est prévue pour la mise en œuvre. Nous sommes convaincus que ce défi est réaliste, mais il faut la volonté de le faire. Et ce signal nous sommes convaincus que seul le peuple peut donner.

Une Suisse libre de pesticides de synthèse c'est aussi la garantie de développement de solutions innovantes pour l'agriculture, lutte biologique et autres alternatives aux pesticides - et donc des emplois en Suisse!

Les implications pour la santé humaine (et en premier lieu des agriculteurs eux-mêmes!) et celle de l'environnement, en Suisse et à l'étranger sont évidentes.

L'importation, entre autres de pays en voie de développement, de denrées alimentaires sans pesticides contribuera à réduire l'utilisation de pesticides aussi à l'étranger. Et dans ces

nombreux pays les normes environnementales sont souvent moins strictes et/ou moins bien appliquées que chez nous. Notre initiative contribuera à améliorer les conditions de vie dans des régions défavorisées en y créant de nouvelles opportunités économiques. Ceci représente une partie de solution à la crise migratoire actuelle... tout en protégeant notre agriculture indigène!

Il est temps de changer de cap et viser une agriculture vraiment durable chez nous comme ailleurs. Il s'agit là d'une opportunité unique pour la Suisse de montrer la voie à suivre!

Le comité d'initiative fait appel à toutes et tous. Aidez-nous à récolter des signatures! Soutenez-nous. Tous ensemble, nous pouvons le faire! N'attendons pas!

Détachez cette page et utilisez la feuille de signature au dos de cet article.

>> Contact : comite@future3.ch

>> www.future3.ch

POUR UNE SUISSE LIBRE DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE

(publiée dans la Feuille fédérale le 29.11.2016)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 74, al. 2^{bis}

^{2bis} L'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire est interdite. L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés est interdite.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

¹ La législation d'application afférente à l'art. 74, al. 2^{bis}, entre en vigueur dans les dix ans à compter de l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.

² Le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance en veillant à assurer une mise en oeuvre progressive de l'art. 74, al. 2^{bis}.

³ Tant que l'art. 74, al. 2^{bis}, n'est pas totalement mis en oeuvre, le Conseil fédéral ne peut autoriser provisoirement les denrées alimentaires non transformées contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés que si elles sont indispensables pour repousser une menace fondamentale pour les hommes ou la nature, notamment une pénurie grave ou une menace exceptionnelle pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton:		N° postal:	Commune politique:			
Nom <i>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</i>	Prénoms <i>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</i>	Date de naissance <i>(jour/mois/année)</i>	Adresse exacte <i>(rue et numéro)</i>	Signature manuscrite	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Jean-Denis Perrochet vigneron, Grand-Rue 33, 2012 Auvornier; **Etienne Kuhn** KA Mgr, chemin des Cerisiers 9, 1588 Cudrefin; **Michael Dusong** entrepreneur, rue de la Dîme 79, 2000 Neuchâtel; **Olivier de Meuron** entrepreneur, rue des Longschamps 24, 2068 Hauterive; **Laurent Berset** topographe, chemin des Gruerins 3, 2068 Hauterive; **Stéphane Kobel** chef d'entreprise, chemin des Rochettes 48, 2072 St-Blaise; **Edward Mitchell** biologiste, avenue Soguel 21, 2035 Corcelles.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: **29.05.2018**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Sceau:

Lieu: _____ Signature manuscrite: _____

Date: _____ Fonction officielle: _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le **29.03.2018** au:

Comité «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», chemin des Cerisiers 9, 1588 Cudrefin

Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.

TRIBUNAL MONSANTO LES JUGES RENDENT LEUR VERDICT



Le Tribunal International Monsanto est un tribunal d'opinion « extraordinaire » créé à l'initiative de la société civile afin d'éclairer les conséquences juridiques qui découlent de certaines activités de la firme Monsanto. Après 26 semaines de travail suivant un examen exhaustif et rigoureux des témoignages, d'études scientifiques et des sources de droit, les cinq juges du Tribunal International Monsanto ont présenté publiquement leurs conclusions et recommandations le 18 avril 2017 à La Haye.

Les juges concluent que Monsanto a porté atteinte aux droits fondamentaux des droits de l'homme. La société s'est engagée dans des pratiques qui ont un impact négatif sur le droit à un environnement sain, le droit à l'alimentation et le droit à la santé. Egalement, la conduite de Monsanto affecte négativement le droit à la liberté indispensable à la recherche scientifique. Enfin, concernant le crime d'écocide, le Tribunal conclut que s'il était reconnu dans le droit pénal international, les activités de Monsanto pourraient constituer un crime d'écocide.

Le Tribunal souhaite que cet avis permette notamment aux Etats, censés protéger leur population, de les aider à garantir le plein respect des droits humains y compris pour les générations futures, en exigeant un niveau élevé de protection sanitaire et environnementale. Les citoyens pourront également se saisir de cet avis pour poursuivre Monsanto ou les autorités qui ne respecteraient pas les droits humains (droit à la santé, à l'alimentation, à un environnement sain).

LES PAYSANS SUISSES DEMANDENT UN LABEL "SANS OGM"

En Suisse, la régulation pour l'étiquetage « produit sans génie génétique » est très stricte. Cette déclaration peut être utilisée lorsque durant tout le processus de production d'un aliment, l'utilisation d'OGM est absente. Or le fourrage peut contenir certaines enzymes ou vitamines produites en milieu confiné (bioréacteur) par des bactéries génétiquement modifiées pour produire ces substances.

Les aliments sans OGM correspondent à un besoin important des consommateurs. C'est pourquoi l'agriculture suisse renonce de façon systématique au génie génétique comme ce n'est le cas dans aucun autre pays au monde. L'agriculture suisse a aussi opté pour un affouragement sans OGM du bétail de rente. Toutefois, la législation très stricte en vigueur ne permet pas de vanter l'absence d'OGM dans les denrées alimentaires suisses, alors que dans les pays voisins, les produits d'origine animale portent toujours plus souvent la mention « sans OGM ». Cela se traduit par un handicap concurrentiel pour l'agriculture suisse. En



outre, le droit actuel conduit aussi à un manque de transparence pour les consommateurs : en effet, d'une part, les produits d'origine animale en Suisse ne peuvent porter de mention volontaire sur l'absence d'OGM dans la production et, d'autre part, les produits d'origine animale importés ne sont soumis à aucune obligation de déclarer l'utilisation de fourrages transgéniques dans la production.

Le Parlement a accueilli favorablement la motion du directeur de l'Union suisse des paysans Jacques Bourgeois (PLR) qui demande d'adapter le droit suisse de sorte qu'en Suisse, les denrées alimentaires sans OGM puissent aussi être étiquetées volontairement selon des modalités comparables à celles existant dans les pays voisins. En particulier pour les denrées alimentaires d'origine animale comme la viande, le lait, les produits laitiers et les oeufs, lorsque les producteurs n'ont eu recours au génie génétique ni pour les animaux de rente, ni pour les aliments fourragers. Par analogie avec les médicaments vétérinaires, l'utilisation d'additifs (vitamines, enzymes) obtenus à l'aide du génie génétique dans des systèmes fermés ne devra plus empêcher cet étiquetage à l'avenir.

FUSION DOW - DUPONT : LA COMMISSION EUROPÉENNE DIT OUI

Le 27 mars 2017, la Commission européenne a autorisé le projet de concentration entre deux entreprises étatsuniennes Dow Chemical et DuPont, estimant qu'il ne restreignait pas le jeu de la concurrence dans le marché intérieur. Cette autorisation a été subordonnée à deux conditions : que DuPont vende une partie de son secteur « pesticide » et que Dow Chemical vende une partie significative de son activité « pétrochimie ». Ces deux conditions ont été imposées pour maintenir la concurrence et l'innovation dans ces domaines. Concrètement, les deux entreprises se sont donc engagées auprès de la Commission européenne à vendre la quasi totalité de l'activité R&D de DuPont sur les herbicides, insecticides et fongicides. Et l'acheteur de cette activité pourra alors « assurer durablement la pression concurrentielle exercée jusqu'alors par DuPont sur ces marchés et continuer à innover ». La Commission n'a en revanche imposé aucune session d'activités d'une des entreprises dans le secteur des semences, malgré une crainte « préliminaire ».

AG DE STOPOGM 2017

RETOUR SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI

Le 15 mai 2017, StopOGM a conduit son AG annuelle. Ci-dessous nous résumons le travail accompli en 2016. Un rapport d'activité plus détaillée est disponible sur demande pour les membres.

Bilan financier.

StopOGM présente des comptes équilibrés et une situation financière saine. Le financement du budget annuel est assuré à 50% par les cotisations et les dons des membres et à 50% par une recherche de fond. Un travail est mené depuis début 2016 pour augmenter le nombre de membre.

Election d'Adèle Thorens à la vice-présidence.

Adèle Thorens, Conseillère nationale verte vaudoise a été élue à l'unanimité sans abstention. L'AG a remercié Adèle pour son engagement et le comité se réjouit de l'accueillir.

Animation du débat en Suisse romande et information indépendante

Un des objectifs de StopOGM est de réaliser un travail critique et indépendant sur le développement et les impacts du génie génétique sur l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la santé. Cet objectif a été atteint en 2016 par la publication de divers bulletins d'information, de communiqué de presse, de fiches d'informations techniques, de nouvelles postées sur le site internet et d'une lettre de nouvelle électronique. StopOGM a organisé et/ou participé à différentes conférences-débats et manifestations (plus d'une dizaine) sur la thématique. En novembre 2016 à Berne, nous avons organisé un symposium scientifique sur la question des OGM et de l'agroécologie avec nos collègues de Suisse allemande grâce au soutien

financier de la fondation Mercator. Ce symposium a connu un franc succès et toutes les conférences et la documentation est disponible sur un site spécialement dédié (<http://symposium.gentechfrei.ch/fr/>).

Prolongation du moratoire jusqu'en 2021

StopOGM s'est engagé en Commission de la Science et de l'éducation du Conseil national (CSEC-N) pour une prolongation d'une durée indéterminée du moratoire sur les cultures commerciales d'OGM. Cette proposition a été rejetée pour quelques voix au plénum du Conseil national qui a opté pour un moratoire de 4 ans. Nous avons proposé à la CSEC du Conseil des Etats un moratoire de 8 ans. Ici aussi, peu de voix ont fait penché la balance pour un moratoire de 4 ans. Nous nous sommes aussi engagés afin que le projet de coexistence avec la possibilité de cultiver des OGM dans des zones définies après 2021 soit biffé de la proposition de modification de la Loi sur le génie génétique. Il n'y a pas eu d'entrée en matière sur la réglementation des zones avec OGM comme demandé.

Tribunal Monsanto

StopOGM a participé aux comités d'organisation du Tribunal Monsanto pour la Suisse et réalisé avec d'autres organisations une partie du travail de communication.

« Initiative fédérale pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne tous »

StopOGM fait partie du comité d'organisation et de pilotage de cette initiative au côté d'Uniterre et d'autres organisations. Pour rappel, l'initiative a abouti avec la récolte de 110'000 signatures. Elle demande entre autre l'inter-

diction de culture des OGM. Stopogm s'engage à présent pour la campagne de préparation à la votation qui aura lieu vraisemblablement en 2018.

Renforcement de l'évaluation sanitaire.

Table ronde avec les offices concernés.

Début 2014, StopOGM avait interpellé par écrit l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et celui de la sécurité alimentaire (OSAV) sur certains manquements dans les dossiers d'évaluation sanitaires des OGM autorisés à la consommation humaine, mais aussi animale. En mai 2015, nous avons publié un dossier qui résume certaines insuffisances méthodologiques, analytiques et statistiques liées à l'évaluation sanitaire des OGM (disponible sur le site). En octobre 2015, StopOGM organise une première table ronde qui a réunis les trois offices en charge de l'évaluation (OFAG, OSAV, OFEV) ainsi que différents scientifiques venus témoigner des insuffisances mentionnées dans le rapport (Prof. Gilles-Eric Séralini, Dr. Frédéric Jacquemart, Prof. Olivier Besson). Suite au succès rencontré par cette première rencontre, une 2e table ronde a été organisée en mai 2016 sur la question spécifique de l'évaluation sanitaire et environnementale des protéines insecticides Bt. Une spécialiste de la question, Dr. Angelika Hilbeck (ETHZ) nous a accompagné et a pu témoigner du fait que les études présentées par l'industrie ne permettent pas de démontrer l'innocuité à moyen et long terme de ces protéines ni pour la santé humaine et animale ni pour l'environnement. L'OFAG a établi un rapport sur l'ensemble des questions discutées.

Une dernière table ronde doit être organisée en automne 2017 pour valider le rapport et définir son utilisation future.

Impressum : StopOGM Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique, CCP 17-460200-1, www.stopogm.ch

Présidente : Isabelle Chevalley, isabelle.chevalley@bluewin.ch, Tél. 079 627 92 30

Vice-Présidente : Adèle Thorens, adele.thorens@parl.ch

Secrétaire exécutif : Luigi D'Andrea, l.dandrea@stopogm.ch, Tel 077 400 70 43, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont

Tirage à 2200 ex. // Parution trimestrielle destinée aux membres et sympathisants de l'association

Retours : Luigi D'Andrea, Rue de L'Evole 35, 2000 Neuchâtel